



Cumul activite à tps partiel entre fonction publique et secteur p

Par **zouzou11009**, le **23/01/2013** à **17:21**

Bonjour,
Titulaire dans la fonction publique hospitalière à tps partiel, je souhaiterais exercer à tps partiel en secteur privé. Mon employeur me réponds que ce n'est pas possible; je viens de trouver sur le site "service-public.fr" le décret 2007-658 qui me semble affirmer le contraire.
Merci de m'apporter une réponse.

Par **amajuris**, le **23/01/2013** à **18:13**

bjr,
le décret auquel vous faites allusion parle bien dans ses articles 2 et 3 d'activités accessoires et énumère limitativement ces activités.
en outre l'article 4 du dit décret requiert l'autorisation de l'autorité qui vous emploie.
cdt